

# **SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EXERCICE 2014 DG SERVICES**

Par délibération POR 005-472/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/131, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société DG SERVICES, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), ayant son siège social au 34 C. Chemin du Bord de Crau, 13800 Istres, l'« exploitation des services d'avitaillement, de grutage et de carénage du port de plaisance de Carry-Le-Rouet ». Le contrat a pris effet le 29 juillet 2013 pour une durée de 6 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2014, les principaux indicateurs portant sur les services délégués d'avitaillement, de grutage et de carénage du port de plaisance de Carry-Le-Rouet.

## **I/ Contenu du rapport**

Par rapport à l'exercice précédent, le rapport remis par le délégataire contient des informations et pièces supplémentaires qui permettent l'analyse détaillée de l'activité déléguée pendant l'année 2014.

Par ailleurs, le délégataire a transmis au cours de l'année des documents, notamment les factures d'achat de carburants, permettant ainsi le suivi des marges commerciales pratiquées par celui-ci (obligation contractuelle).

Le rapport annuel relatif à l'exercice 2013 remis par le délégataire, concernait seulement 5 mois d'activité, soit du 29 juillet au 31 décembre 2013. Le contrat de délégation de service public ayant pris effet le 29 juillet 2013.

Le rapport relatif à l'exercice 2014 permet donc l'analyse de l'exploitation sur une année entière.

## **II/ Evènements remarquables**

Des fissures sont apparues dans le quai la fin de l'année 2013 et se sont étendues en 2014, le délégataire n'a ainsi pu exploiter pendant toute l'année 2014, 231 m<sup>2</sup> sur les 1200 mis à sa disposition ce qui a généré une forte gêne pour l'accès à l'avitaillement, la circulation des bateaux et l'organisation du carénage. Des travaux de réfection du quai ont donc été décidés. Ils s'ajoutent aux travaux de mises aux normes de l'aire de carénage prévus par le contrat.

L'exploitation de la station d'avitaillement et de l'aire de carénage a cessé le 31 décembre 2014 pour permettre la réalisation de ces travaux.

Il est prévu que l'activité reprenne au début de la saison estivale 2016.

## **III/ Compte rendu technique**

L'aire de Carénage de Carry-le Rouet doit être remise aux normes et le quai doit être rénové. Les travaux suivants sont ainsi prévus au contrat:

- Mise aux normes de l'aire de carénage et d'avitaillement
- Construction d'un local pour le délégataire de 40m<sup>2</sup>

Ces travaux devaient être réalisés dans le courant de l'hiver 2013/2014 ; ils n'ont pu l'être en raison de retards dans la délivrance des autorisations de l'Etat et de procédures de marché infructueuses.

Le délégataire n'a pas réalisé d'investissements puisqu'il était en attente de la rénovation de l'aire de carénage.

Le rapport remis par le délégataire ne présente pas les charges d'entretien qu'il aurait pu effectuer durant l'exercice.

L'article 11 du contrat indique que ces charges d'entretien sont aux frais du délégataire. Cependant, au vu des retards dans la remise aux normes de l'aire de carénage et dans la rénovation du quai, la collectivité a pris en charge les contrôles des équipements (grue, cuve, pompes à carburant, équipements de dépollution), installations électriques et extincteurs.

#### **IV/ Compte rendu d'activité**

Le délégataire est responsable de l'avitaillement de plusieurs types de carburants :

- Super plaisance ou SP 95
- Gasoil plaisance
- Gasoil détaxé

Les carburants détaxés ne sont pas affectés des taxes usuelles appliquées en matière de vente de produits pétroliers. Ces carburants sont vendus spécifiquement aux professionnels de la mer ayant eu au préalable une autorisation des douanes.

Le délégataire est autorisé à « la livraison aux navires de gazole et de supercarburant au bénéfice du régime douanier et fiscal privilégié de l'avitaillement des bateaux institué par les articles 190 et 265 bis 1c du code des douanes ». Les différentes règles d'exonération applicables aux stations d'avitaillement sont précisées dans le bulletin officiel des douanes n°6638 du 11 août 2005 et le délégataire y est donc soumis.

Chaque mois, le délégataire envoie au bureau des douanes :

- La déclaration mensuelle d'activité : qui reprend les informations inscrites sur le « registre de stock » tenu
- Les bons de livraison de carburants
- Les bons d'avitaillement émis aux professionnels

Le bureau des douanes effectue un contrôle sur site une fois dans l'année pour vérifier que les données transmises correspondent aux données du site (notamment, le volume de carburant détaxé dans les cuves). Le délégataire n'est pas prévenu de la date de passage du bureau des douanes.

Dans son activité, le délégataire propose à la vente des produits dérivés, comme des huiles, des peintures et des batteries.

Des prestations de grutage, de carénage et quelques prestations complémentaires sont également réalisées par le délégataire.

D'une manière globale, il a été constaté une baisse de l'activité, par rapport à 2013, pour le service d'avitaillement comme pour les prestations de grutage et de carénage.

Il est important de souligner que le délégataire n'a pu utiliser toute la surface de son périmètre et notamment le quai rendant ainsi difficile l'accès aux pompes de carburants.

Par conséquent, tous ces aléas, ainsi qu'une conjoncture économique difficile pour le secteur nautique dans la région et le mauvais temps de l'année 2014, ont contribué à la baisse d'activité du délégataire

#### **1/ Service d'avitaillement**

Le délégataire est tenu de communiquer mensuellement à la collectivité un tableau indiquant le prix d'achat des carburants, les volumes achetés et la marge dégagée sur le prix de vente des carburants ainsi que tous les justificatifs (article 21 du contrat).

Les factures d'achat de carburant et les prix de vente pratiqués par le délégataire, ont été communiqués en cours d'année. Toutefois, avec plusieurs mois de décalage.

Le contrôle du respect des seuils relatifs à la marge commerciale, imposés par le contrat, n'a donc pu être effectué au cours de l'année.

Un tableau de suivi a été élaboré afin de contrôler mensuellement les marges appliquées par le délégataire après chaque livraison de carburant.

Les données présentées, dans les tableaux ci-dessous, correspondent aux valeurs moyennes annuelles obtenues après l'enregistrement des factures sur ce tableau de suivi.

### 1/1/ Tarif des carburants

#### ➤ Prix d'achat des carburants pour le délégataire

Les données transmises, vérifiées au moyen des factures, ont permis de calculer les prix d'achat moyens pondérés (par les volumes achetés) de chacun des carburants en 2014.

Prix d'achat moyens pondérés (en €HT/L)	GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE	TOTAL CARBURANT
2013	1,100	1,256	0,611	1,046
2014	1,062	1,232	0,605	1,028
Evolution 2014/2013	-3,5%	-1,9%	-1,0%	-1,8%

Les prix d'achat moyens sont plus élevés pour les carburants à destination des plaisanciers. En 2014, les prix d'achats moyens des carburants ont tous été inférieurs à ceux de 2013.

#### ➤ Prix de vente des carburants

Dans le tableau communiqué par le délégataire, il n'est pas mentionné le prix de vente de chacun des carburants, mais la marge commerciale en €HT qui a été appliquée.

Soit :

- Gasoil : 0,133 €HT
- SP 95 : 0,133 €HT
- Gasoil détaxé : 0,050 €HT

Le délégataire doit, après chaque livraison de carburant, calculer le prix de vente de celui-ci en respectant les marges commerciales imposées par le contrat.

#### Marge commerciale appliquée

Nom carburant		Marge commerciale en % du prix de vente fixée par le contrat		Marge en % fixée par le délégataire	Analyse
Délégataire	Contrat	Minimum	Maximum	Données 2014	
SP 95	Super plaisance	7,00%	13,00%	9,70%	Marge appliquée respecte la fourchette fixée par le contrat
GASOIL	Gasoil plaisance	7,00%	13,00%	11,10%	Marge appliquée respecte la fourchette fixée par le contrat
GASOIL DETAXE	Gasoil détaxé	7,00%	13,00%	7,60%	Marge appliquée respecte la fourchette fixée par le contrat

Les marges en pourcentage indiquées correspondent, pour chaque carburant, à la marge commerciale moyenne pondérée (par les volumes de carburants achetés) calculée sur l'année.

Depuis 2013, le délégataire, respecte les clauses du contrat, la marge commerciale exprimée en pourcentage est comprise entre les valeurs minimale et maximale indiquées.

#### Prix de vente moyen des carburants

En 2014	GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE
Prix de vente moyen (en € HT/L)	1,195	1,365	0,655

## 1/2/ Nombre de litres de carburants

### ➤ Nombre de litres achetés par le délégataire

		GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE	TOTAL CARBURANT	
2013	Total Litres	56 023	44 021	28 061	128 105	Evolution 2014/2013
	En %	43,7%	34,4%	21,9%	100,0%	
Estimation sur année complète 2013	Total Litres	134 455	105 650	67 346	307 452	
	En %	43,7%	34,4%	21,9%	100,0%	
2014	Total Litres	113 361	98 994	56 814	269 169	
	En %	42,1%	36,8%	21,1%	100,0%	

Le tableau indique, en 2014 comme en 2013, que le carburant le plus acheté par le délégataire est le gasoil destiné à la vente aux plaisanciers, soit 42,1 %.

Pour comparer les volumes de carburants achetés en 2014 avec ceux achetés en 2013, une estimation a été faite, car en 2013, le délégataire a exploité seulement pendant 5 mois (début du contrat, le 29 juillet 2013).

Avec ce calcul, on constate que les achats de carburants ont diminué en 2014 par rapport à 2013.

### ➤ Nombre de litres vendus

Le délégataire a indiqué dans son rapport le nombre de litres vendus pour l'année 2014. (En 2014, le nombre de litres vendus correspond au nombre de litres achetés et au nombre de litres qui étaient en stocks au 31/12/2013).

		GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE	TOTAL CARBURANT	
2013	Total Litres	57 475	45 539	24 857	127 871	Evolution 2014/2013
	En %	44,9%	35,6%	19,4%	100,0%	
Estimation sur année complète 2013	Total Litres	137 940	109 294	59 657	306 890	
	En %	44,9%	35,6%	19,4%	100,0%	
2014	Total Litres	115 909	101 478	60 086	277 473	
	En %	41,8%	36,6%	21,7%	100,0%	

Le gasoil, destiné aux plaisanciers, est le carburant le plus vendu soit 41,8 %. 115 909 litres ont été vendus.

Le nombre total de litres vendus, tout carburant confondu, est de 277 473 litres.

De la même façon que pour les volumes achetés, il a été réalisé une estimation des volumes vendus sur l'année 2013.

Tout carburant confondu, le volume total de carburant vendu en 2014 a diminué de plus de 9 %.

➤ **Nombre de litres en stock**

		GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE	TOTAL CARBURANT
Au 31/12/2013	Total Litres	2 548	2 484	3 272	<b>8 304</b>
	En %	30,7%	29,9%	39,4%	<b>100,0%</b>
Au 31/12/2014	Total Litres	0	0	0	<b>0</b>
	En %				

Le délégataire a vendu la totalité du carburant de chacune de ses cuves, car la station d'avitaillement devait fermer le 31/12/2014. Les cuves sont vides au 31/12/2014.

➤ **Récapitulatif des volumes de l'exercice 2014**

En litres	GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE	TOTAL CARBURANT
Volumes en stock 31/12/2013	2 548	2 484	3 272	8 304
Volumes achetés en 2014	113 361	98 994	56 814	269 169
Volumes vendus en 2014	115 909	101 478	60 086	277 473
Volume en stock au 31/12/2014	0	0	0	0

Le volume des carburants en stocks au 31/12/2014, correspond à l'opération suivante :  
Volume en stocks au 31/12/2013 + volumes achetés en 2014 – volumes vendus en 2014

## **2/ Ventes de produits dérivés**

Le délégataire indique la vente de produits dérivés, comme :

- Peinture antifouling, pinceaux, rouleaux de masquage, bac à peinture,
- Huiles
- Batteries
- Anodes (qui permettent de préserver les embases et hélices)....

### **2/1/ Tarifs des produits dérivés**

Les tarifs d'achat sont indiqués dans un inventaire, qui a été communiqué dans le rapport remis par le délégataire. Les tarifs sont très différents suivant les produits.

Les prix de vente des produits dérivés sont, comme pour les carburants, encadrés par le contrat.

Produits dérivés		Marge commerciale en % du prix de vente fixée par le contrat		Marge en % fixée par le délégataire	Analyse
Délégataire	Contrat	Minimum	Maximum	Données 2014	
Peinture, huiles, batterie, anodes	Autres produits dérivés	7,00%	13,00%	25%	Marge appliquée supérieure au seuil

Pour les carburants, le délégataire applique une marge commerciale basse, puisque la marge commerciale moyenne annuelle est plus proche du seuil minimal que du seuil maximal, pour le SP 95 et le gazole détaxé.

Toutefois, pour les ventes de produits dérivés le délégataire ne respecte pas les seuils fixés.

Il est important de préciser que ces produits sont vendus en boutique par le délégataire ou intégrés dans les prestations réalisées par le délégataire.

Sur le compte de résultat, un seul compte figure. Ce compte est intitulé « réparation.ventes pièces ».

On ne peut donc pas connaître le montant des « ventes de produits dérivés », ni le montant des recettes issues seulement de la main d'œuvre. Il est donc difficile de quantifier l'impact de l'application de cette marge sur les recettes.

Un courrier rappelant au délégataire ses obligations en termes de marge commerciale a été envoyé le 12 février 2015.

## **2/2/ Nombre de ventes de produits dérivés**

En 2014, le délégataire a précisé les quantités vendues pour chaque type de produits.

Désignation	Nombre de pièces
Anodes	60
Bougies	30
Filtres	23
Bol décanteur	0
Turbine	15
Huile bidon 2 litres	21
Thermostat	10
Câbles	14
Courroie	8
Pompe	0
Poire	6
Embout essence	10
Coupe batterie	5
Total	202

Remarque : Pour un même type de produits, il existe plusieurs références, chacune ayant un prix différent.

## **2/3/ Nombre de produits dérivés en stocks**

Le délégataire a transmis l'inventaire des pièces en stock au 31/12/2014 dans le rapport annuel du délégataire (RAD).

## **3/ Service de grutage**

Les prestations de grutage proposées sont :

- « Manutention simple »: consiste à sortir un bateau de l'eau avec la grue et à le poser sur une remorque ou consiste au contraire à le mettre à l'eau avec la grue alors qu'il était sur une remorque.
- « Sortie et mise à l'eau » : consiste à sortir un bateau avec la grue et à le poser sur un ber pour pouvoir effectuer un carénage ou une réparation. Puis une fois, les différentes opérations effectuées, le bateau est remis à l'eau.

### 3/1/ Tarifs du service de grutage

En 2014		Tarifs grutage					
Catégorie de bateaux	Pour des longueurs comprises entre:	Manutention simple: mise à terre ou mise à l'eau		Mise à terre et mise à l'eau + 2 jours à terre		Tarif d'un jour à terre, après 48 h	
		En € TTC	En € HT	En € TTC	En € HT	En € TTC	En € HT
A	0,55 et 4,99 m	25	20,83	45,00	37,50	7,00	5,83
B	5,00 et 6,49 m	35	29,17	60,00	50,00	8,00	6,67
C	6,50 et 7,99 m	45	37,50	65,00	54,17	10,00	8,33
D	8,00 et 9,49 m	55	45,83	85,00	70,83	12,00	10,00
E	9,50 et 10,99 m	60	50,00	90,00	75,00	14,00	11,67
F	11,00 et 12,99 m	60	50,00	90,00	75,00	14,50	12,08

Les tarifs dépendent de la taille des bateaux.

Les tarifs pratiqués respectent les clauses du contrat, dans lequel, les tarifs fixés sont exprimés en TTC (toute taxe comprise). Il est à noter que le taux de TVA a été augmenté, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, évoluant de 19,6% à 20%.

Les tarifs HT (hors taxes) présentés dans le tableau ci-dessus, ont diminué de 0,33% par rapport à 2013. Les tarifs pour un jour à terre, au-delà des 48 heures n'étaient pas fixés par le contrat. Un avenant, approuvé par le Conseil de Communauté le 23 octobre 2015, a fixé les tarifs faisant défaut au contrat (délibération N°POR 002-1415/15/CC).

### 3/2/ Nombre de prestations de grutage

Catégorie de bateaux	Pour des longueurs comprises entre:	Nombre de bateaux ayant bénéficié d'un grutage			Evolution 2014/2013 (calcul sur 1 an)
		2013 (5 mois)	2013 (calcul sur 1 an)	2014	
A	0,55 et 4,99 m	19	45,6	29	-36,4%
B	5,00 et 6,49 m	21	50,4	40	-20,6%
C	6,50 et 7,99 m	6	14,4	18	25,0%
D	8,00 et 9,49 m	12	28,8	8	-72,2%
E	9,50 et 10,99 m	1	2,4	5	108,3%
F	11,00 et 12,99 m	0	0	0	
<b>Total</b>		<b>59</b>	<b>141,6</b>	<b>100</b>	<b>-29,4%</b>

Le délégataire a indiqué le nombre de bateaux ayant eu recours au service de grutage pour l'exercice 2014, 100 bateaux ont fait l'objet de grutage.

Toutefois, ces données ne permettent pas de déterminer le type de prestation, manutention simple ou une mise à terre avec mise à l'eau et donc le tarif appliqué pour chaque prestation.

Les bateaux ayant fait l'objet de grutage sont principalement des bateaux de petite taille, catégories A et B.

Pour comparer le nombre de prestation réalisées en 2014 avec celles réalisées en 2013, une estimation a été faite, car en 2013, le délégataire a exploité seulement pendant 5 mois (début du contrat, le 29 juillet 2013).

Avec ce calcul, on constate que le nombre de prestations de grutage, a diminué en 2014 par rapport à 2013.

#### **4/ Service de carénage**

Une prestation de carénage est composée de:

- Un grutage : sortie et remise à l'eau sous 48 heures
- Un passage au karcher : sur coque entretenue régulièrement. Un supplément est demandé si la coque est très sale.
- Fourniture et pose d'antifouling.

#### **4/1/ Tarifs du service de carénage**

En 2014		Tarif carénage							
Catégorie de bateaux	Pour des longueurs comprises entre:	Matrice dure: bleu, rouge, noir		Auto - erodable		Matrice dure: verte, bleu, bleu marine		Majoration coque neuve	
		En €TTC	En €HT	En €TTC	En €HT	En €TTC	En €HT	En €TTC	En €HT
<b>A</b>	0,55 et 4,99 m	230,00	<b>191,67</b>	270,00	<b>225,00</b>	270,00	<b>225,00</b>	139,00	<b>115,83</b>
<b>B</b>	5,00 et 6,49 m	280,00	<b>233,33</b>	330,00	<b>275,00</b>	330,00	<b>275,00</b>	170,00	<b>141,67</b>
<b>C</b>	6,50 et 7,99 m	330,00	<b>275,00</b>	385,00	<b>320,83</b>	385,00	<b>320,83</b>	170,00	<b>141,67</b>
<b>D</b>	8,00 et 9,49 m	395,00	<b>329,17</b>	465,00	<b>387,50</b>	465,00	<b>387,50</b>	190,00	<b>158,33</b>
<b>E</b>	9,50 et 10,99 m	465,00	<b>387,50</b>	530,00	<b>441,67</b>	530,00	<b>441,67</b>	200,00	<b>166,67</b>
<b>F</b>	11,00 et 12,99 m	495,00	<b>412,50</b>	580,00	<b>483,33</b>	580,00	<b>483,33</b>	200,00	<b>166,67</b>

Les tarifs dépendent de la taille des bateaux et de la qualité de la matrice du bateau.

Une majoration coque neuve est également prévue, elle consiste à un décirage, à la fourniture et à la pose primaire précédant un antifouling.

Les tarifs fixés par le délégataire sont exprimés en TTC (toute taxe comprise). Il est à noter que le taux de TVA a été augmenté, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, évoluant de 19,6% à 20%.

Les tarifs HT (hors taxes) présentés dans le tableau ci-dessus, ont diminué de 0,33% par rapport à 2013. Ces tarifs n'étaient pas fixés par le contrat. Un avenant, approuvé par le Conseil de Communauté le 23 octobre 2015, a fixé les tarifs faisant défaut au contrat (délibération N°POR 002-1415/15/CC).

#### **4/2/ Nombre de prestations de carénage**

Catégorie de bateaux	Pour des longueurs comprises entre:	Nombre de bateaux ayant bénéficié d'un carénage			Evolution 2014/2013
		2013	2013 (calcul sur 1 an)	2014	
<b>A</b>	0,55 et 4,99 m	20	48	25	<b>-47,9%</b>
<b>B</b>	5,00 et 6,49 m	44	105,6	30	<b>-71,6%</b>
<b>C</b>	6,50 et 7,99 m	29	69,6	41	<b>-41,1%</b>
<b>D</b>	8,00 et 9,49 m	8	19,2	11	<b>-42,7%</b>
<b>E</b>	9,50 et 10,99 m	3	7,2	4	<b>-44,4%</b>
<b>F</b>	11,00 et 12,99 m	0	0	0	
<b>Total</b>		<b>104</b>	<b>249,6</b>	<b>111</b>	<b>-55,5%</b>

Le délégataire a indiqué le nombre de bateaux ayant bénéficié de carénage en 2014, soit 111 bateaux. Toutefois, ces données ne permettent pas de déterminer le type de prestation et donc le tarif appliqué pour chaque prestation.

Les bateaux ayant fait l'objet de carénage sont principalement des bateaux de petite taille, des catégories A, B et C.

Le nombre de bateaux carénés en 2014 est du même ordre de grandeur qu'en 2013, or le délégataire avait exercé son activité seulement sur 5 mois. Pour le carénage, comme le grutage, l'activité est en régression.

## **5/ Vente de prestations accessoires**

Le contrat de délégation de service public autorise le délégataire à proposer des activités complémentaires et accessoires. Ces activités sont les suivantes :

- Fourniture et pose de batteries
- Fourniture de petits accastillages
- Fourniture et pose de pièces de dépannage
- Remorquage des bateaux en panne en mer
- Dépannage en mer et à quai
- Mécanique moteur Hors-Bord et In Bord.

### **5/1/ Tarifs des prestations accessoires**

Les tarifs des prestations accessoires dépendent du montant de la main d'œuvre pour effectuer la prestation et du tarif des différentes pièces utilisées pour la prestation.

Le tarif main d'œuvre est de 44,00 €/HT/ heure en 2014 (45,83 €/HT en 2013)

Les tarifs des prestations accessoires ne sont pas imposés par le contrat, celui-ci prévoit que les tarifs soient librement fixés par le délégataire.

### **5/2/ Nombre de prestations accessoires**

Nombre de prestations accessoires							
	Fourniture et pose de batteries	Fourniture de petits accastillage	Fourniture et pose de pièces de dépannage	Remorquage des bateaux en panne en mer	Dépannage en mer et à quai	Mécanique moteur Hors-Bord et In Bord	Total
<b>2013 : 5 mois</b>	12	26	97	0	0	86	<b>221</b>
<b>Estimation sur année complète 2013</b>	28,8	62,4	232,8	0	0	206,4	<b>530,4</b>
<b>2014</b>	53	0	75	0	0	32	<b>160</b>
<b>Evolution 2014/2013 (1 an)</b>							<b>-69,8%</b>

Le nombre total de prestations accessoires réalisées en 2014, est de 160.

Les prestations accessoires les plus vendues sont la fourniture et la pose de pièces de dépannage et la fourniture et pose de batteries.

Le nombre de prestations est plus faible qu'en 2013, année durant laquelle l'activité s'était exercée sur 5 mois.

## **6/ Horaires du service**

Les horaires effectués par le délégataire respectent les horaires prévus au contrat.

Il est à noter que pour le service d'avitaillement, le mode de distribution automatique « 24 heures sur 24 » sera mis en place après la fin des travaux de mise aux normes.

Le contrat impose les horaires suivants :

- En mode non automatique par opérateur :
  - Basse saison : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril de 8h à 18 heures, service non-stop, du lundi au samedi
  - Haute saison : du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre de 7h à 19h30 heures, service non-stop, tous les jours
- En mode automatique: pour le service d'avitaillement
  - 24 heures sur 24

## **7/ Effectif de la structure**

Il est présenté dans le rapport le personnel travaillant à la station de carénage et d'avitaillement de Carry-Le-Rouet. Deux personnes sont salariées:

- Un mécanicien
- Une secrétaire

Le taux d'emploi, est de 1,8 équivalents temps plein puisque le mécanicien travaille à 100 % pour l'activité DSP de Carry-Le-Rouet et la secrétaire travaille à 80 % pour celle-ci. Il n'y a pas eu de changement par rapport à 2013.

Monsieur DELAHAYE, a le statut de gérant de la société DG SERVICES.

## **V/ Economie de la délégation**

L'analyse de l'économie de la délégation de l'exercice 2013 n'a pu être effectuée, car le délégataire n'a pas transmis les documents financiers, comme le compte de résultat et le bilan comptable, relatifs à l'activité déléguée et pour la période considérée du 29 juillet au 31 décembre 2013.

Le délégataire a transmis la liasse fiscale correspondant à toute son activité, activité déléguée et une autre activité qui lui est propre à Istres, et ceci pour l'exercice 2013 dans sa totalité.

L'exercice 2014 est le premier exercice complet d'exploitation de la station d'avitaillement pour le délégataire. Le délégataire a transmis un compte de résultat et un bilan comptable qui concernent exclusivement l'activité déléguée.

## **1/ Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat**

### **1/1/ Produits**

Les produits de la délégation, sont exclusivement composés par le chiffre d'affaires qui s'élève à 535,3 k€ en 2014.

- *Formation du chiffre d'affaires*

En 2014, le chiffre d'affaires est de 535,3 k€.

Les recettes en €HT et en % du chiffre d'affaires

	En 2014	
	En k€HT	En %
Ventes carburants taxés	270,1	50,4%
Ventes carburants exonérés	46,7	8,7%
Réparations.ventes pièces	202,3	37,8%
Grutage	16,3	3,0%
<b>Chiffre d'affaires (total produits)</b>	<b>535,3</b>	<b>100,0%</b>

Les recettes les plus importantes de la délégation sont représentées par la vente de carburants, soit 270,1 k€ correspondant à plus de 50 % du chiffre d'affaires.

#### Composition des recettes de carburant en fonction du critère « taxation »

	En 2014	
	En k€HT	En %
Carburant détaxé	46,7	14,7%
Carburant taxés SP/GO	270,1	85,3%
<b>Total recettes carburant</b>	<b>316,8</b>	<b>100,0%</b>

Les ventes de carburants détaxés représentent environ 15 % des ventes.  
Les ventes de carburants taxés représentent environ 85 % des ventes.

#### Vérification du chiffre d'affaires à partir des volumes de carburant vendus et du prix d'achat moyen de chaque carburant

En 2014	Nombre de litres vendus	Prix d'achat pondérés (en € HT/L)	Montants des achats calculés (en €HT) = nombre de litres x prix	Marge moyenne commerciale appliquée par le délégataire	Recettes estimées = montant achats / (1 - marge*)
Gasoil	115 909	1,062	123 095	11,10%	138 465
SP 95	101 478	1,232	125 021	9,70%	138 451
Gasoil détaxé	60 086	0,605	36 352	7,60%	39 342
<b>TOTAL</b>	<b>277 473</b>		<b>284 468</b>		<b>316 258</b>

\*Marge exprimée en nombre décimal

Ce tableau permet d'estimer le montant des recettes de carburants de l'activité déléguée au moyen des données communiquées par le délégataire (marges pratiquées par le délégataire, prix d'achat moyens et nombre de litres vendus).

En se basant sur ces paramètres, le montant des recettes calculé est 316,2 k€.

Le montant des recettes liées à la vente de carburants enregistré sur le compte de résultat est de 316 763 € (316,8 k€), il y a donc 505 € d'écart entre le calcul et le montant communiqué, soit 0,16 % d'écart.

Ce delta est acceptable car il est difficile d'effectuer un calcul plus rigoureux. Le carburant présent dans une cuve est issu de deux ou plusieurs livraisons car lors de la livraison d'un carburant, il en restait déjà dans la cuve. Or, le prix de vente appliqué est celui calculé à partir du prix d'achat de la dernière livraison.

Dès lors il est extrêmement complexe, voire impossible de faire une adéquation rigoureuse entre ce qui a été acheté et vendu. Tout au plus, on peut estimer un montant avec une marge d'erreur acceptable (0,16 %).

- *Les autres postes de produits : produits financiers et exceptionnels*

Il n'y a pas d'autres produits inscrits sur le compte de résultat de l'activité déléguée.

## 1/2/ Charges

Les charges de l'activité déléguée sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

	En 2014	
	En k€HT	En %
<b>Achats carburants</b> ( et variation de stocks)	271,8	<b>53,5%</b>
<b>Achats de marchandises</b> ( et variation de stocks)	109,1	<b>21,5%</b>
<b>Autres achats</b> (fournitures, entretien, petit équipement)	5,8	<b>1,1%</b>
<b>Charges d'entretien</b>	0,0	<b>0,0%</b>
<b>Services extérieurs</b> (honoraires, frais de télécommunication)	16,4	<b>3,2%</b>
<b>Redevance versée à MPM</b>	19,1	<b>3,8%</b>
<b>Impôts et taxes</b> (dont Impôt sur les sociétés)	7,7	<b>1,5%</b>
<b>Charges de personnel</b>	77,9	<b>15,3%</b>
<b>Charges restantes</b> (dotations aux amortissements, charges financières)	0,0	<b>0,0%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>507,8</b>	<b>100,0%</b>

Les charges pesant le plus sur la délégation sont représentées par les achats de carburants et les achats de marchandises, respectivement comptant pour 53,5 % et 21,5% des charges.

(Les achats de carburants enregistrés au compte de résultat s'élèvent à 271,8 k€. Ce montant correspond à 1,0 % près au montant total des factures d'achat de carburants transmises de 269,2 k€).

## 1/3/ Résultat de l'exercice

En k€ HT	En 2014
<b>Chiffre d'affaires (total produits)</b>	535,3
<b>Total des charges</b>	507,8
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>27,6</b>

En 2014, le résultat de l'exercice correspond à un bénéfice de 27,6 k€.

## 1/4/ Comparaison au prévisionnel

Les recettes réalisées comparées au prévisionnel de 2014

Montant en k€HT	2014 Prévisionnel	2014 réalisé	Ecart réalisé/ prévisionnel
<b>Chiffre d'affaires</b>	525,0	535,3	<b>2,0%</b>
<b>Produits financiers</b>	0,0	0,0	
<b>Produits exceptionnels</b>	0,0	0,0	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>525,0</b>	<b>535,3</b>	<b>2,0%</b>

Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 est supérieur de 2% à celui prévu par le compte d'exploitation intégré au contrat de DSP. Les objectifs sont donc atteints.

(Remarque : les différents postes de recettes ne sont pas détaillés sur le compte d'exploitation prévisionnel. Le comparatif est donc effectué seulement sur le chiffre d'affaires total).

#### Les charges réalisées comparées au prévisionnel de 2014

Montant en k€HT	2014 Prévisionnel	2014 réalisé	Ecart réalisé/ prévisionnel
<b>Achat de carburants et marchandises</b>	401,7	380,9	-5,2%
<b>Charges externes</b>	29,2	22,1	-24,1%
<b>Redevance versée à MPM</b>	27,8	19,1	-31,3%
<b>Impôts et taxes</b> (taxe professionnelle et Impôt sur les sociétés)	3,6	7,7	114,6%
<b>Charges de personnel</b>	86,9	77,9	-10,3%
<b>Charges restantes</b> (charges financières, dotations aux amortissements)	4,3	0,0	-100,0%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>553,4</b>	<b>507,8</b>	<b>-8,2%</b>

Les charges de la délégation sont inférieures de 8,2% aux charges inscrites au compte prévisionnel du contrat.

#### Le résultat de l'exercice comparé au prévisionnel de 2014

Montant en k€HT	2014 Prévisionnel	2014 réalisé	Ecart réalisé/ prévisionnel
<b>TOTAL PRODUITS</b>	525,0	535,3	2,0%
<b>TOTAL CHARGES</b>	553,4	507,8	-8,2%
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-28,4</b>	<b>27,6</b>	<b>-197,3%</b>

Le résultat de l'exercice est très satisfaisant car c'est un bénéfice de 27,6 k€ alors que le contrat prévoyait un déficit pour 2014 de 28,4k€ (l'écart de -197 % indique une forte diminution du déficit, évolution qui s'est matérialisée par un bénéfice). Le résultat de l'exercice est un bénéfice par rapport au prévisionnel puisque le chiffre d'affaires est plus important que prévu et que les charges sont nettement plus faibles que ce que l'indiquait le prévisionnel.

## **2/ Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable**

A partir du bilan comptable d'une société, un bilan fonctionnel est réalisé.

La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée.

Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

### **2/1/ Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG**

Pour l'exercice 2014, le FRNG de la DSP est positif et s'élève à 27,6 k€

Un FRNG positif signifie que le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est supérieur aux emplois durables (actif immobilisé). Les ressources stables couvrent les emplois stables.

Les ressources durables sont composées exclusivement des ressources propres, car le délégataire n'a contracté aucun emprunt. Ces ressources propres sont constituées du bénéfice de l'exercice, soit 27,6 k€. Il n'y a pas d'emplois durables inscrits au bilan, puisque le délégataire n'a réalisé aucun investissement depuis 2013. (cf III/ compte rendu technique)

### **2/2/ Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR**

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Concernant l'exercice 2014, le montant du BFR est de - 15,2 k€. Un résultat négatif du BFR signifie que l'activité a une ressource en fonds de roulement et que la DSP finance son activité par ses dettes de court terme.

Cette ressource est due à un montant des créances d'exploitation inférieur à celui des dettes d'exploitation. Donc, au 31/12/2014, la DSP doit plus aux fournisseurs que ce que les clients lui doivent. Cette pratique courante est menée par les gestionnaires afin d'augmenter la trésorerie.

L'actif d'exploitation est constitué des stocks de marchandises (9,6 k€) et des créances clients (soit 9,1 k€). Le passif d'exploitation comprend les dettes fournisseurs (24,1 k€) et les dettes fiscales et sociales (9,8 k€).

### **2/3/ Trésorerie**

Le solde net de trésorerie pour l'exercice 2014 s'élève à + 42,8 k€, ce qui correspond au montant des disponibilités.

Le solde net de trésorerie est positif car le FRNG est positif et que le BFR est négatif.

Le montant positif du solde net de trésorerie résulte du bon fonctionnement du cycle de long terme et du cycle de court terme (cycle d'exploitation), tous deux ayant généré des ressources financières.

L'équilibre financier de la DSP est sain.

## **3/ Relations financières avec MPM**

Le contrat prévoit le versement d'une redevance annuelle à la collectivité.

Cette redevance est composée, d'une part fixe d'un montant de 19 037 € hors taxes, révisable chaque année.

En 2013, la redevance du délégataire a été calculée au prorata des 5 mois d'activité, soit 155 jours d'activité, correspondant à la période du 29 juillet au 31 décembre 2013.

La redevance représentait 8 084,20 €HT.

Le montant de la redevance est également constitué d'une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel hors taxe de la délégation représentant

- 0,1 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsqu'il est compris entre 500 000 à 600 000 €
- 0,2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsqu'il est compris entre 600 001 à 650 000 €
- 0,3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsqu'il est supérieur à 650 001 €

En 2014, le délégataire a versé une redevance de 19 075 € à la collectivité délégante.

Le montant facturé au titre de la part fixe a été de 19 056,04 € HT, dont 19 037 € correspondant à la part fixe et 19,04 € HT pour la révision de prix en 2014.

La part variable calculée sur le chiffre d'affaires se calcule selon la règle de 0,1 % du chiffre d'affaires, puisque le chiffre d'affaires a été en 2014 de 535 348 € HT. La part variable s'élève donc à 535,35 € HT.

La redevance a plus que doublé en 2014 par rapport à 2013, car en 2013 l'exploitation s'était déroulée seulement sur 5 mois.

Pour l'exercice 2014, la redevance versée (19 075 €) représente 3,8 % du total des charges et 3,6 % du chiffre d'affaires.

## **VI/ Qualité du service**

Concernant la qualité du service, le délégataire a mis en place une signalétique permettant aux usagers de connaître les horaires de service, les prestations et leurs tarifs.

Par contre, le délégataire indique que la signalétique relative aux lieux de stationnement, lieux d'attente et aires de sécurité des engins, sera mise en place une fois que l'aire de carénage sera rénovée.

Mme DELAHAYE qui est en contact direct, avec l'ensemble des usagers du port de Carry, effectue régulièrement des enquêtes qualité et de satisfaction auprès des usagers sur les services proposés.

Un cahier de doléances est mis à la disposition des usagers.

La capitainerie présente sur place confirme la bonne qualité du service rendue.

## **VII/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2014**

L'activité de la DSP a connu sa première année complète d'exploitation. En 2013, l'exploitation s'était déroulée sur seulement 5 mois, d'août à décembre.

Le délégataire transmet les documents nécessaires au suivi de l'exploitation, ce qui permet de vérifier le respect des marges commerciales appliquées (obligation contractuelle).

En analysant les indicateurs d'activité (nombre de litres vendus, nombre grutages, nombre de carénages), on constate une baisse de l'activité, par rapport à 2013. Il est important de souligner que le délégataire n'a pu utiliser toute la surface de son périmètre et que le quai où se trouvent les pompes de carburants est difficilement accessible.

Par conséquent, tous ces aléas, ainsi qu'une conjoncture économique difficile pour le secteur nautique dans la région et le mauvais temps de l'année 2014, ont contribué à la baisse d'activité du délégataire

Toutefois, le chiffre d'affaires de l'activité s'élève à 535,3 k€, ce qui est supérieur de 2% aux prévisions du contrat.

L'activité déléguée, gérée par le délégataire DG SERVICES est bénéficiaire en 2014 à hauteur de 27,6 k€.

Les charges représentent 507,8 k€ et sont donc inférieures au total des produits, représenté par le chiffre d'affaires.

Concernant la situation financière du délégataire, elle est saine et équilibrée.

Le cycle de long terme et le cycle d'exploitation (cycle de court terme) génèrent, tous deux, des ressources de financement et ces ressources créent un solde de trésorerie positif confortable (soit + 42,8 k€).

Le délégataire n'a pas réalisé d'investissements depuis 2013, puisque prochainement l'aire de carénage doit être remise aux normes et le quai doit être rénové.

Le délégataire a donc cessé son activité d'avitaillement le 31/12/2014 afin que les travaux de réfection du quai puissent être entrepris.

L'activité au niveau de l'aire de carénage a été stoppée le 31 décembre 2014.

Les activités de la DSP devraient reprendre au début de la saison estivale 2016.

Le service rendu par le délégataire DG SERVICES est de qualité, les usagers en sont satisfaits.